

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 22 mars 2016 à 18 h 00

L'an deux mil seize, le mardi vingt deux mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Plouégat-Moysan.

Présents : ADAM Philippe, DERRIEN Corinne, FLOCH André, GEFFROY Rémi, GIROTTO François, GRILLE Régis, HARDOUINEAU Christian, LE ROLLAND Christine, LE SCORNET Isabelle, MASSON Patrick, MERRANT Patricia, MORVAN Henriette, PRIGENT Jacqueline, RESPRIGET Marie Louise.

Absents :

Procurations CLOAREC Mickaël donne procuration à PRIGENT Jacqueline.

Afférents au conseil municipal : 15
Nombre de conseillers en exercice : tous les conseillers en exercice
Présents : 14 votants et 1 procuration
Date de convocation : 14 mars 2016
Secrétaire de séance : PRIGENT Jacqueline

ORDRE DU JOUR

1) Motion ruralité

Considérant la précarité économique qui pèse sur les territoires ruraux,

Considérant la fragilité sociale dans les territoires ruraux,

Considérant que le travail de ces hommes et femmes ne leur permet pas de pouvoir dégager un revenu décent pour vivre,

Considérant la grogne, la colère et l'exaspération qui gagnent nos territoires,

Considérant le manque de reconnaissance envers les hommes et femmes qui font le choix de la ruralité,

Le conseil municipal de Plouégat Moysan demande solennellement à l'Etat français :

- De tout mettre en œuvre pour que le travail de ces hommes et femmes soit reconnu à sa juste valeur,
- De tout mettre en œuvre pour que ces hommes et femmes puissent dégager un revenu décent de leur activité,
- D'agir pour une relance économique pérenne et homogène sur l'ensemble du territoire,
- De tout faire pour que le fait rural soit reconnu,
- De comprendre la détresse du monde rural,
- De porter la voix du monde rural et de la placer au sein du débat européen,

2) Motion soutien à la profession agricole

Le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte la motion de Morlaix Communauté de soutien à la profession agricole :

Depuis des mois les agriculteurs bretons souffrent d'une situation économique et sociale dramatique, mettant en danger la pérennité de leurs exploitations. Le conseil de communauté de Morlaix Communauté, conscient de l'importance capitale de l'économie agricole et agro-alimentaire pour les communes de son territoire, manifeste sa solidarité et son soutien en direction des agriculteurs et de leurs familles.

////////////////////////////////////

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 22 mars 2016 à 18 h 00

Le territoire de Morlaix communauté et la Bretagne ne peuvent pas se passer de leurs agriculteurs. Les emplois directs et indirects générés par l'agriculture sont une ressource capitale pour toutes et tous, bien au-delà des seuls métiers liés au secteur agricole.

Ensemble, les élus de Morlaix communauté s'engagent à défendre les propositions concrètes qui permettront une meilleure rémunération des producteurs. Ils invitent tous les élus locaux à s'unir pour appuyer les démarches constructives proposées par les responsables professionnels agricoles et les élus en charge des questions agricoles, en Finistère, en Bretagne, en France et en Europe. Cependant, les élus communautaires font part de leur totale désapprobation quant à la casse, à la destruction et aux atteintes aux biens publics et privés qui ne se justifient en rien.

Sur son territoire, Morlaix Communauté poursuit son appui aux agriculteurs, en particulier par les aides au monde agricole, et travaille à une meilleure prise en compte des productions locales dans les cantines et autres restaurations collectives.

3) Motion : non à la suppression de l'aide à la voirie communale

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la motion suivante de l'association des maires ruraux du Finistère :

Les 28 et 29 janvier, le Conseil départemental a imposé, sans examen préalable en commission, la suppression totale des aides à l'entretien de la voirie pour les communes de moins de 10 000 habitants.

L'association des maires ruraux du finistère (AMR29) s'oppose fermement à cette disposition inéquitable et brutale qui défavorise les territoires ruraux et maritimes et fait disparaître toute solidarité entre les territoires. Nous demandons à ce qu'elle soit revue pour deux raisons :

- Cette aide représente en moyenne 70 000 € par commune sur 10 ans, c'est trop important. Cela forcera certains maires à sacrifier l'entretien de leurs routes, et avec, la sécurité des finistériens.
- Nos petites communes ne peuvent pas compenser cette perte de recette. Face à cette situation certains finistériens verraient leurs impôts locaux augmenter de plus de 6% dès cette année, ce qui s'ajoutera aux augmentations de base, pour combler un tel manque de revenus. Cette décision pèsera donc également très lourd sur les ménages du département.

Les petites communes rurales et maritimes possèdent un linéaire de route par habitant beaucoup plus important que les zones urbaines, et ont donc une plus grande difficulté structurelle à financer l'entretien. Néanmoins, les routes communales servent au développement de l'économie du Finistère (développement agricole, agro-alimentaire, de la pêche, du tourisme) et elles permettent le maintien du lien social entre les familles, entre les générations. Le Département doit donc participer à l'entretien des routes communales.

L'AMR29 comprend la nécessité de faire des économies et propose donc trois solutions :

- Limiter la suppression totale aux communes de plus de 3500 habitants,
- Tenir compte du linéaire de route communale par habitant pour les communes de moins de 3500 habitants,

////////////////////////////////////

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 22 mars 2016 à 18 h 00

- limiter la baisse à un taux acceptable et la planifier dans le temps selon la méthode que l'Etat impose au département, c'est-à-dire plafonner cette baisse à 6% par an pendant 3 ans pour les communes de moins de 3500 habitants.

4) Vote des taux d'imposition

Vu le projet de budget primitif de la commune 2016,

Vu la proposition de la commission Finances de revoir à la hausse les taux d'imposition de 3 ou 4% afin de faire face d'une part à l'augmentation des dépenses de la collectivité et d'autre part à la poursuite de la baisse des dotations d'Etat en 2016 :

Pour une augmentation de 3% des taux d'imposition : 8 voix

Pour une augmentation de 4% des taux d'imposition : 7 voix

Le Conseil Municipal,

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2016 comme suit :

- Taxe d'habitation : 15.83 %
- Taxe foncière (bâti) : 19.00 %
- Taxe foncière (non bâti) : 47.47 %

5) Participation financière à l'école Lucien Prigent

Les élus, à l'unanimité, reconduisent le montant de 330 € par enfant voté en 2015 pour une participation aux dépenses pour les élèves de la commune du Ponthou.

6) Vote des comptes administratifs 2015 : ASPL, Assainissement, Commune, Commerce, Service de l'eau, Lotissement.

Après lecture par Monsieur CHAPALAIN, les comptes administratifs 2015 sont mis aux voix par André FLOCH, 1^{er} adjoint, Mr Le Maire s'est retiré au moment du vote.

Nombre de votants : 14

OUI : 14

Adopté à l'unanimité

ASPL	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
<i>Fonctionnement</i>	122 668.44	123 407.90	+ 739.46
COMMUNE	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
<i>Fonctionnement</i>	388 010.87	460 754.92	+ 72 744.05
<i>Investissement</i>	532 414.64	376 158.77	-156 255.87
COMMERCE	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
<i>Fonctionnement</i>	6819.40	6965.12	+145.72
<i>Investissement</i>	10 000	10 698.04	+698.04

////////////////////////////////////

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 22 mars 2016 à 18 h 00

<i>EAU</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>RESULTAT</i>
<i>Fonctionnement</i>	23 023.10	35 884.81	+12 861.71
<i>Investissement</i>	80 601.59	120 110.67	+ 39 509.08
<i>LOTISSEMENT</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>RESULTAT</i>
<i>Fonctionnement</i>	31 640.82	100 286.25	+ 68 645.43
<i>Investissement</i>	258 706.64	7273.00	- 251 433.64
<i>ASSAINISSEMENT</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>	<i>RESULTAT</i>
<i>Fonctionnement</i>	12 661.85	1220.35	- 11 441.50
<i>Investissement</i>	226 241.45	189 707.00	- 36 5345.45

Considérant que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par le Percepteur sont identiques aux comptes administratifs, le Conseil Municipal, les approuve à l'unanimité.

7) Affectation du résultat de fonctionnement 2015 du budget Commune

Compte tenu des résultats de clôture de l'exercice et des reports des années antérieures, le Conseil Municipal affecte les sommes suivantes :

Le résultat de fonctionnement 2015 d'un montant de 72 744.05 € a été affecté en section d'investissement par émission d'un titre au compte 1068.

8) Affectation du résultat de fonctionnement 2015 du budget Eau

Le résultat de fonctionnement 2015 d'un montant de 12 861.71 € a été affecté en section d'investissement par émission d'un titre au compte 1068.

9) Subventions

Les élus votent à l'unanimité les subventions suivantes nécessaires à l'équilibre des budgets :

- ASPL 64 477.54 €
- CCAS 1200.00 €

10) Vote des budgets primitifs 2016 : ASPL, Assainissement, Commune, Service de l'eau, Lotissement et Commerce.

Après lecture par Monsieur CHAPALAIN, les budgets 2016 sont mis aux voix.

Nombre de votants : 15

OUI : 15

Adopté à l'unanimité

<i>ASPL</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>
<i>Fonctionnement</i>	115 425.00	115 425.00
<i>COMMUNE</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>RECETTES</i>

////////////////////////////////////

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 22 mars 2016 à 18 h 00

<i>Fonctionnement</i>	452 162.00	452 162.00
<i>Investissement</i>	997 018.87	997 018.87
COMMERCE	DEPENSES	RECETTES
<i>Fonctionnement</i>	3397.72	3397.72
<i>Investissement</i>	10 000.00	10 000.00
EAU	DEPENSES	RECETTES
<i>Fonctionnement</i>	36 155.00	36 155.00
<i>Investissement</i>	88 288.95	88 288.95
LOTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
<i>Fonctionnement</i>	191 645.43	191 645.43
<i>Investissement</i>	278 433.64	278 433.64
ASSAINISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
<i>Fonctionnement</i>	17 442.50	17 442.50
<i>Investissement</i>	43 618.45	43 618.45

Les principaux investissements 2016 :

Matériels divers : rideaux salle polyvalente, lave linge école, défibrillateur : 7557.00 €

Trottoirs hent croas ar salut : 71 994.00 €

Aire de sports : 82 350.00 €

Rénovation et isolation école : 51 600.00 €

Extension école : 443 160.00 €

Questions diverses :

Les premiers chiffres du recensement sont connus : la commune compte 717 habitants, auxquels il faudra encore ajouter la population comptée à part. La progression de 9,6% par rapport au dernier recensement de 2011, démontre le dynamisme et l'attractivité de la commune.

Le Maire,
Plouégat-Moysan, le 22 mars 2016.

François GIROTTO.

////////////////////////////////////